



Les Primes des Pouvoirs Publics pour le Chauffe-eau solaire

Dans le cadre du développement du marché des chauffe-eau solaires en Région Wallonne, plusieurs entités ont décidé d'octroyer une prime au particulier qui passe à l'action en installant un chauffe-eau solaire.

1 Prime Régionale

- Quel est le montant de la prime régionale ?

Depuis le 1er janvier 2004, le montant de la prime forfaitaire est de **1500 Euros pour une installation individuelle comprenant 2 à 4 m² de surface optique**, auquel s'ajoute un montant complémentaire de 100 Euros par m² supplémentaire.

Le **montant total de la prime** pour une installation individuelle **ne peut excéder 6000 Euros**.

les conditions pour bénéficier de la prime régionale sont les suivantes :

- Seuls les capteurs vitrés (plans ou tubulaires) ont droit à la prime régionale.
- Les capteurs doivent être orientés vers le sud avec un angle de max. 90° vers l'est ou l'ouest ;
- L'installation doit être munie, à défaut d'un compteur d'énergie, de 2 thermomètres, à l'aller et au retour des capteurs, et d'un débitmètre par gravimétrie dans la boucle solaire ;
- Les travaux d'installation doivent être réalisés par un **Installateur Soltherm, agréé** par la Région wallonne (les installateurs qui ont obtenu cet agrément et en respectent les conditions figurent dans **l'annuaire Soltherm**)
- La prime régionale est cumulable avec d'autres subventions dans la mesure où le montant total perçu n'excède pas 75 % du montant total de l'investissement.

Pour obtenir le formulaire de demande de prime, adressez-vous à votre Guichet de l'Énergie (078 15 15 40) ou rendez-vous sur le Site Portail de l'énergie en Région wallonne : <http://energie.wallonie.be>

NB : consultez toujours la version la plus récente de l'annuaire Soltherm sur le Site Portail de l'énergie en Région wallonne pour savoir si votre installateur de Chauffe-eau solaire est agréé .

2 Primes provinciales

2.1 Province de Namur

Guichet téléphonique pour demande d'un dossier de prime :	Tél.: 081 24 39 53 ou 081 24 39 52
	Fax: 081 24 39 49
Adresse: Province de Namur, Service Logement et Prêt, Rue du Collège 33, B-5000 Namur	
E-mail: –	Montant de la prime : 500 EUR

2.2 Province de Luxembourg

Guichet téléphonique pour demande d'un dossier :	Tél.: 063 21 27 44
	Fax: 063 21 28 30
Adresse: Province de Luxembourg, Direction des Services Techniques, Square Albert 1er 1, B-6700 Arlon	
E-mail: p.simon@province.luxembourg.be	Montant de la prime: 400 EUR

2.3 Province du Brabant Wallon

Guichet téléphonique pour demande d'un dossier :	Tél.: 010 23 62 85 ou 010 23 63 20
	Fax: 010/ 23 62 86
Adresse: Avenue Einstein (Bâtiment Archimède Bloc D2) 1300 Wavre (Zoning Nord)	
E-mail: info@brabantwallon.be	Montant de la prime : 750 EUR
La prime provinciale est accordée pour toute demande introduite dans les trois mois de la notification de l'obtention de la prime régionale. Cette prime n'est pas d'application pour l'installation de capteurs solaires exclusivement destinés au chauffage des piscines.	

2.4 Province de Liège

Guichet téléphonique pour demande d'un dossier :	Tél.: 04 220 71 30
	Fax: 04 220 71 80
Adresse: Députation permanente du Conseil provincial de Liège – Direction générale des Services Techniques provinciaux – rue Fond Saint Servais, 12 – 4000 Liège	
E-mail: spb.secretariat@prov-liege.be	Montant de la prime : 650 EUR

3 Primes communales

La liste des primes communale n'est pas exhaustive, il est conseillé à chacun de s'adresser à son administration communale afin de vérifier.

Communes	Montant de la prime (€)	Remarques
Aiseau presles	124	
Amay	250	
Amel	250	
Anhee	250 pour les 10 premiers	
Anhee		guide énergétique
Anthisnes	250	
Assesse	247.89	
Aubel	500	
Aywaille	250	
Baelen	250	
Bastogne	250	
Braine l'Alleud	500	
Braine le Comte	250	
Braives	250	
Bütgenbach	500	
Chaumont gistoux	250	
Ciney	250	
Couvin	250	
Donceel	250	
Ecaussinnes	371,84	
Eghezee	250	
Enghein	250	
Esneux	500	
Eupren	500 €/4m ² + 50€/m ² max. 1000 €	
Faimés	250	
Fernelmont	250	Pour les 10 premiers
Ferrières	250	
Fléron	150	
Floreffe	0	250 € (2 à 4 m ²) +25 €/m ² supplémentaire
Florennes	250	
Frameries	125	
Frasnes lez Anvaing	200	
Froidchapelle	123.95	
Gedinne	250	Pour les 10 premiers
Gembloux	125	
Genappe	10% (250 € max.)	
Gesves	380 + 120 si 3 enfants	
Gouvy	400	
Grez Doiceau	250	
Havelanges	250	
Hensies	250	
Herstal	200	conseiller énergie : Mardi et Mercredi
Herve	250	
Hotton	250	
Incourt	125	
Jalhay	250	
Kelmis (la calamine)	250	
La Hulpe	750	

SOLTHERM – Les Primes des Pouvoirs Publics pour le Chauffe-eau solaire

La Louvière	247,89	
Liège	250	
Limbourg	400	
Lincet	250	
Lontzen	250	
Malmédy	250	
Marche en Famenne	620	
Mettet	125	
Momignies	250	
Mons	620	
Namur	247,89	Pour les 40 premiers
Nassogne	Max 300	620 € supplémentaire pour frais d'architecte si un permis de bâtir spécifique est nécessaire
Neupré	200	
Olne	250	
Ottignies (Louvain-La-Neuve)	250	
Ouffet	300	
Oupeye	250	
Perwez	250	
Philippeville	250	pour 2 à 4 m ² - 350,00 € pour les surfaces supérieures à 4 m ²
Plombières	500	jusqu'à 500 € selon situation familiale
Profondeville	250	jusqu'à 4m ² + 40 € par m ² supplémentaire max. 1.250€
Quievrain	375	
Rebecq	250	
Rendeux	250	pour les 4 premiers
Rixensart	250	
Seneffe	247,89	
Seraing	125	
Soignies	125	
Sombreffe	125	
Spa	250	
Saint-Ghislain	10% de la RW	
Stoumont	300	délai pour la demande de prime : 3 mois à dater de la date de la facture : voir commune
Tellin	250	
Theux	Max. 175	Pour les 5 premiers
Tintigny	200 €/4m ²	
Verviers	250	
Vielsalm	250	
Villers le Bouillet	250	
Viroinval	250	
Virton	750 €/ 3-4m ²	25 €/m ² avec plafond de 175 €
Visé	200	200 €/4m ² + 50 €/m ² supplémentaire
Waimes	250	
Wanze	250	
Wasseige	250	
Waterloo	250	Doit être domicilié dans la commune au moment de la demande
Welkenraedt	247.89	50 € /m ² supplémentaire
Wellin	500	
Yvoir	150	